

CONVENTION D'AIDE A LA REALISATION

Entre :

Raison sociale : Association « PAS de Panique 112 »

Adresse : 15 rue du Champ de Mars – 54300 CHANTEHEUX

Siret : 841 009 855 00013

Code APE : 9499Z

Tél : 06 07 13 27 09 / mail : pasdepanique112@gmail.com

Contact administratif : Dr Laurène HAMEL

Représenté par Mme Laurène HAMEL, en qualité de Présidente

Ci-après dénommée « PAS de panique 112 »

D'UNE PART

Raison sociale : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois

Adresse : 11 ter avenue de la Libération – 54300 LUNEVILLE

Contact administratif : M CORNIL Guillaume

Tél : 03 83 77 72 77 / mail direction @pays-lunevillois.com

Représenté par M. Philippe DANIEL en qualité de Président

Ci-après dénommée « La Collectivité »

D'AUTRE PART

PREAMBULE :

La présente convention n'est en aucune manière constitutive d'une société en participation entre les parties. Elle a pour objet de définir le rôle de chacune des parties.

« PAS de Panique112 » développe des albums illustrés pour initier les plus jeunes (dès l'âge de 3ans) au secourisme. L'association souhaite développer des outils pédagogiques au sein des établissements scolaires.

CECI EXPOSÉ IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

La Présente convention a pour objet de préciser les modalités de partenariat ente le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois et « PAS de Panique 112 » dont l'objectif est la réalisation de supports pédagogiques à destination des enfants pour les sensibiliser aux gestes qui sauvent.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est effective pour l'année 2022.

Article 2 : Les obligations « PAS de Panique 112 » :

Le projet initié par « PAS de Panique 112 » est de créer des supports pédagogiques à destination des enfants.

Article 3 : Les obligations du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois s'engage :

- A apporter une contribution financière de 500 € à « PAS de Panique 112 » pour la réalisation de ces supports pédagogiques.

- A ne pas prendre en charge tout dépassement budgétaire lié à ces réalisations.

Article 4 : Conditions financières

Le PETR du Pays du Lunévillois s'engage à verser à « PAS de Panique 112 » en contrepartie de la présente convention et sur présentation d'une facture la somme de 500 € le 15 juin 2022 (cinq cent euros toutes taxes comprises). « PAS de Panique 112 » fournira au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois un RIB

Fait à Lunéville, le 27 avril 2022, en deux exemplaires

« PAS de Panique 112 »
Mme Laurène HAMEL,
Présidente

Le PETR du Pays du Lunévillois
M. Philippe DANIEL,
Président

